

Au profit de l'association :



RANDONNEE HANDISOLIDARITE

1 Bulletin par Quad / Ranger / RZR

**RANDO HANDISOLIDARITE
12 Octobre 2025
A St Hilaire du Bois**

Une rando VTT Pédestre et Equestre est organisée en même temps Plus d'infos au 06 35 34 63 32 Thierry ou 06 83 34 74 64 Franck

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formule : elle comprend :

- Le café d'accueil avec sa brioche pendant le pointage de **8h00 à 9 h00**
- une pause restauration pendant la randonnée
- un repas chaud à l'arrivée sur place ou à emporter

QUAD / RANGER / RZR : 25€

ACCOMPAGNANT : 15 €

CONDUCTEUR :

Nom – prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Mail (pour confirmation inscription) :

Portable :

VEHICULE :

Marque : Modèle :

Assurance : N° contrat :

Date validité :

Bulletin à retourner complété et signé à Handisolidarité – 1 allée de l'école St Hilaire du Bois 49310 LYS HAUT LAYON accompagné de la copie de la carte verte d'assurance et du règlement par chèque à l'ordre de Handisolidarité 49 avant le 4 Octobre 2025 si possible (Merci d'avance)

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

*La Rando Handisolidarité est réservée aux quads et SSV** homologués de toutes marques, la circulation est soumise au strict respect des règles de circulation sans aucune notion de vitesse, de temps imparti ou de classement ! ATTENTION : Les véhicules doivent répondre aux réglementations en vigueur et disposer de leur échappement d'origine ou d'un modèle homologué n'excédant pas 94db. En cas contraire le véhicule se verra interdire l'accès au parc. Le soussigné prend l'engagement de respecter le code de la route, il reste responsable des accidents qui pourront lui survenir personnellement en dehors des risques garantis par leur assurance, et doit s'il juge opportun contacté par lui-même à ce sujet les assurances supplémentaires.*

En cas d'annulation de la présente inscription signifiée avant le 7/10/2025, le remboursement sera de 100%, au-delà, aucun remboursement ne sera accordé. En cas d'annulation pour raison médicale (justifiée par certificat), le remboursement s'effectuera à hauteur de 90% à compter qu'il ait été impérativement adressé par courrier postal avant le 1/10/2024.

Je confirme avoir pris connaissance des conditions générales de ce document.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »